



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT
Délibération du Conseil Municipal de Saint-Georges-de-Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 16/05/2025

Séance du Jeudi 22 mai 2025

Présidente de séance : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.

Étaient présents : MC BOUCHER - JB BOISMARTEL - N PHILIPPEAUX - P DONNINI - N REBILLON - LP CHAUVIN - MP PATIN - ML GALOPIN - E CHALOPIN - E OGER- A AIME.

Membres excusés : R BORDET - P MOUBECHÉ - D BARON

R BORDET a donné pouvoir à MC BOUCHER.

Secrétaire de séance : Nicolas REBILLON

Séance ouverte à 20h18

ORDRE DU JOUR :

Administration générale :

- Approbation du CR de conseil municipal du 17.04.2025

Enfance :

- Coût fonctionnement école publique 2024
- Participation des communes extérieures au coût de fonctionnement école publique année scolaire 2024-2025
- Dotation de fonctionnement école privée année civile 2025
- Participation multi accueil 2024
- Relais Petite Enfance (Convention d'entente et de fonctionnement)

Urbanisme :

- Vente du lot 3 les Poiriers
- Provision pour achat granulés bois (immeuble P'tit Mic)
- Révision des loyers des appartements de l'immeuble P'tit Mic
- Recours à avocat démolition Maison Morel

Questions diverses

- Mouvements de personnel

1- Approbation du compte rendu de conseil municipal du 17.04.25

Le conseil municipal approuve à la majorité des membres présents le compte rendu du conseil municipal du 17.04.2025.

Délibération : 11 Pour - 1 Abstention (LP CHAUVIN)

2- COÛT DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PUBLIQUE - ANNÉE 2024

CALCUL DU COÛT À L'ÉLÈVE 2024

Le coût à l'élève 2024 est applicable pour :

1. La dotation RPI école privée année civile 2025,
2. La facturation aux communes de résidence école publique pour l'année scolaire 2025-2026, facturée en mai 2026.

Nature des dépenses	Montant pour 105 élèves
Eau, assainissement	1 062.73 €
EDF	2 065.40 €
Combustibles	11 502.66 €
Entretien des locaux	1 493.39 €
Petit matériel d'entretien des locaux	637.20 €
Pharmacie	0 €
Fournitures scolaires	5 572.68 €
Matériel collectif d'enseignement	0 €
Fournitures administratives	637.20 €
Maintenance matériel	1978.45 €
Téléphonie numérique	144.50 €
Assurances	410.00 €
TOTAL	25 504.21/105 = 242.90 €

Piscine élémentaires	Séances : 0 € *	Par élève élémentaire : 0€ *
Charges de personnel	33 maternelles	72 élémentaires
	1 816 heures d'ATSEM Soit 40 424.16 €, soit 1 224.97 €/élève maternelle	Entretien des locaux (503 h) et service Technique (90h) : 13 241.69 €, soit 183.91 € /élève élémentaire

Coût maternelle 2024	Coût élémentaire 2024
1 467.87 €	426.81 €

* Nous n'avons pas reçu le titre de la piscine pour les séances 2024, d'un montant de 3 074.50 €. Nous n'avons donc pas pu l'intégrer au coût à l'élève 2024. Ce titre sera payé sur 2025, ainsi que le titre 2025. Cette double somme sera intégrée au coût à l'élève 2025.

Pour mémoire, ci-dessous le coût à l'élève public des années antérieures :

Année	Coût de l'élève en maternelle	Coût de l'élève en primaire
2012	993.70	372.54
2013	1237.50	362.55
2014	1083.10	381.14
2015	1 027.90	368.76
2016	1 027.94	399.63
2017	1 185.99 €	542.24 €

2018	1 400.31 €	511.65 €
2019	1 019.23 €	449.87 €
2020	1 044.95 €	443.14 €
2021	1 009.28 €	366.37 €
2022	1 228.76 €	383.29 €
2023	1 459.27 €	423.95 €
Coût départemental 2023	1 523 €	476 €

Délibération : le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le calcul du coût à l'élève 2024.

3- PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AU COÛT DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PUBLIQUE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Suite à la délibération du Conseil municipal du jeudi 6 juin 2024, le coût à l'élève public 2023 s'élève comme suit :

- Maternelles = 1459,27€/enfant
- Élémentaires = 423,95€/enfant

La facturation aux communes de résidence des enfants qui fréquentent l'école publique pour l'année scolaire 2024/2025 sera établie en juin 2025, au prorata du temps de scolarisation des élèves :

FACTURE du COÛT à l'ELEVE ANNEE SCOLAIRE 2024-2025			
VILLAMEE	Nombre	Coût	Total
élémentaires	5	423,95 €	2 119,75 €
maternelles	3,4	1 459,27 €	4 961,52 €
Total	8,4		7 081,27 €
La Bazouge du Désert	Nombre	Coût	Total
élémentaires	0,35	423,95 €	148,38 €
maternelles	0	1 459,27 €	0,00 €
Total	0,35		148,38 €
Poilly	Nombre	Coût	Total
élémentaires	1	423,95 €	423,95 €
maternelles	1	1 459,27 €	1 459,27 €
Total	2		1 883,22 €
Montjoie	Nombre	Coût	Total
élémentaires	2	423,95 €	847,90 €
maternelles	0	1 459,27 €	0,00 €
Total	2		847,90 €
Monthault	Nombre	Coût	Total
élémentaires	4	423,95 €	1 695,80 €
maternelles	1	1 459,27 €	1 459,27 €
Total	5		3 155,07 €
Mellé	Nombre	Coût	Total
élémentaires	9,1	423,95 €	3 857,95 €

maternelles	4	1 459,27 €	5 837,08 €
Total	13,1		9 695,03 €
Le Chatellier	Nombre	Coût	Total
élémentaires	1	423,95 €	423,95 €
maternelles	2	1 459,27 €	2 918,54 €
Total	3		3 342,49 €
Le Ferré	Nombre	Coût	Total
élémentaires	11	423,95 €	4 663,45 €
maternelles	3,65	1 459,27 €	5 326,34 €
Total	14,65		9 989,79 €
Total général	48,50		36 143,14 €

Délibération : le conseil municipal vote, à l'unanimité, la facturation aux communes de résidence des enfants qui fréquentent l'école publique pour l'année scolaire 2024/2025, au prorata du temps de scolarisation des élèves comme ci-dessus. Il prend également acte que la facture du coût de la piscine (3 074.50 €) n'a pas pu être payée en 2024 car elle a été éditée tardivement. Elle sera donc ajoutée au coût à l'élève de 2025.

4- DOTATION ECOLE PRIVEE ANNEE CIVILE 2025 :

Comme suite au vote du coût à l'élève 2024, la dotation de fonctionnement du RPI pour l'année 2025 est la suivante :

DOTATION DE FONCTIONNEMENT RPI 1E SEMESTRE 2025					
Année civile 2025 : périodes 1 et 2	nombre de mois/10 mois	nombre d'élèves	nombre d'élèves	coût élève 2024	Total
janvier à mars 2025	3	19	maternels	1 467,87 €	8 366,86 €
	3	32	élémentaires	426,81 €	4 097,38 €
avril à juillet 2025	3	18	maternels	1 467,87 €	7 926,50 €
	3	31	élémentaires	426,81 €	3 969,33 €
TOTAL A VERSER					24 360,07 €

Concernant la période de septembre à décembre (4/10^e de l'année civile), celle-ci sera versée en octobre-novembre sur présentation de la liste des élèves à la rentrée de septembre 2025.

Délibération : le conseil municipal vote, à l'unanimité, la dotation RPI 2025 pour les périodes 1 et 2 d'un montant de 24 360,07 € et autorise la Maire à verser la 3^e période sur présentation de la liste des élèves scolarisés en septembre 2025.

5- PARTICIPATION AU MULTI-ACCUEIL POUR L'ANNÉE 2024

Selon le bilan financier 2024 du multi accueil de Louvigné-du-Désert désormais dénommé « Crèche Pierre de Lune », le reste à charge de la Commune de Louvigné-du-Désert est de 65 116,14 €. Ce montant est à répartir entre les communes utilisatrices, soit 6 315 € pour la commune de Saint-Georges-de-Reintembault.

REPARTITION par convention				Nb Heures utilisées		Nb places utilisées		Nb heures retenues		Montant de la Participation (validé le 28/05/2024)	
	Nombre places	Nb heures théoriques	%								
Louvigné	8	20152	66,7%	17377	79,1%	6,9	17377	79,1%	51 485 €	79,1%	
Saint-Georges	1,5	3779	12,5%	2131,5	9,7%	0,8	2132	9,7%	6 315 €	9,7%	
La Bazouge	1,5	3779	12,5%	2177,5	9,9%	0,9	2178	9,9%	6 452 €	9,9%	
Mellé	0,5	1260	4,2%	0	0%	0,0	0	0,0%	0 €	0%	
Monthault	0,5	1260	4,2%	291,5	1,3%	0,1	292	1,3%	864€	1,3%	
Total	12	30228	100,0%	21977,5	100,0%	8,7	21978	100,0%	65116 €	100,0%	

Délibération : le conseil municipal vote, à l'unanimité, la participation au multi accueil 2024 à hauteur de 6 315 € pour notre commune.

6- CONVENTION D'ENTENTE ET DE FONCTIONNEMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

La commission Enfance réunie le 15 mai 2025, a étudié la proposition de convention d'entente et de fonctionnement concernant le Relais Petite Enfance (RPE) de Louvigné-du-Désert. Cette convention définit les missions et les modalités de fonctionnement du RPE ainsi que son financement. Les missions du RPE, sont des missions :

- D'informations auprès des parents et des professionnels,
- D'animations,
- D'observations.

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a déjà délibéré, le 16 décembre 2021, pour autoriser le principe de la signature de cette convention. Pour autant, certains éléments ont depuis pût être préciser :

- Le RPE est désormais opérationnel depuis le 1^{er} avril 2025.
- Une animatrice a été recrutée en la personne d'Anne Fromont. Son aire de travail concerne les communes du Nord de Fougères Agglomération, dont la nôtre.

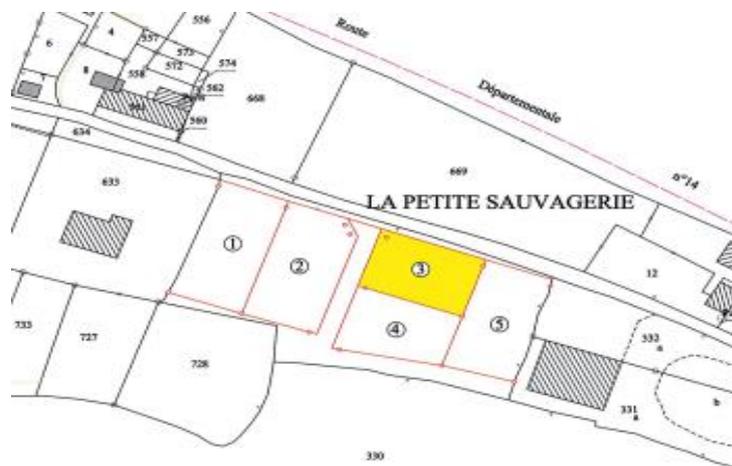
Le coût de ce nouveau service pour la petite enfance est proratisé par convention entre les communes signataires. La participation 2025 est estimée sur un reste à charge de 13 538,75 €, soit pour la commune de St Georges-de-Reintembault (18,2% selon un calcul au prorata du nombre d'habitants). Pour 2025, la participation de notre commune est donc évaluée à 2 464,05 €.

Délibération : le conseil municipal, conformément à la délibération du 16.12.2021, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

7- VENTE DU LOT 3 LES POIRIERS

Madame le Maire rappelle la délibération du 27 mars 2025 par laquelle M. Mahaut et Mme Chrétien posaient une option sur le lot 5 du lotissement des Poiriers.

Madame le Maire informe le conseil municipal que les futurs acquéreurs ont émis le souhait de changer de lot et portent leur choix sur le lot 3 du même lotissement.



Tarif du lot 3 du lotissement des Poiriers : 504 m² (x 25 € HT = 12 600 € HT)

Pour mémoire, le cahier des charges du lotissement des Poiriers stipule qu'une cuve de 3000 l de récupération pour les eaux pluviales est à la charge de la commune pour chaque construction.

Délibération : le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la vente du lot 3 du lotissement des Poiriers à M Mahaut et Mme Chrétien au prix de 12 600 € HT (504 m² x 25 € HT), autorise la Maire à signer l'acte notarié correspondant et tout document relatif à cette affaire.

8- LOYERS et PROVISION POUR ACHAT DE GRANULÉS BOIS (immeuble du 11 Place de la Mairie)

Madame le Maire explique qu'un nouveau mode de chauffage a été installé dans le bâtiment situé au n°11 Place de la Mairie (restaurant + logements sauf Studio premier étage). Ce système de chauffage aura pour combustible des pellets qui seront achetés par la commune

et refacturés aux locataires en fonction de leur consommation (installation de compteurs de calories pour chaque appartement).

Madame le Maire propose qu'une provision pour charges soit demandée chaque mois à chaque locataire et qu'une régularisation soit réalisée par les services de la mairie en juillet de chaque année.

Madame le Maire propose les provisions mensuelles suivantes :

Studios	50 €
Duplex	75 €
Restaurant P'tit Mic	100 €

Délibération : Le conseil municipal, après avoir délibéré sur ces propositions et autorise Madame le Maire à signer tous documents inhérents à cette affaire.

9- REVISION DES LOYERS DES APPARTEMENTS DE L'IMMEUBLE 11 place de la Mairie

Compte tenu des travaux d'isolation, de chauffage collectif et de rénovation apportés dans les appartements du 11 place de la Mairie, Madame le Maire propose de fixer de nouveaux montants des loyers pour ces logements. Ils seront applicables à compter de ce jour lors des changements de locataire.

Logement	Loyer actuel mensuel	Proposition loyer mensuel
Studio (35-40m ²)	180 €	225 €
Duplex (95 m ²)	404 €	450 €
Studio droite 1 ^{er} étage (43m ²)	205	250 €

L'évolution de l'indice du coût de la construction sera appliquée au 1^{er} janvier de chaque année, dans les conditions prévues par la loi, lors du prochain changement de locataire.

Délibération : le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, ces propositions et autorise Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

10-DEMANDE DE RECOURS À UN AVOCAT PREALABLEMENT À LA DEMOLITION DE L'EX-MAISON famille MOREL

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a été destinataire d'une lettre de l'avocat de M. BAUDRY qui informe la commune qu'il représentera désormais M. BAUDRY dans la cadre de la démolition du bâtiment communal du 10 Place du Tripot. Me Jean-Marie ALEXANDRE sera donc l'interlocuteur privilégié de la commune concernant les échanges à venir au sujet de cette affaire.

La Protection Juridique de la Commune a été contactée et pour l'instant ne mandate pas d'avocat. Une réponse a donc été faite en ce sens à l'avocat de M. Baudry.

Il est cependant proposé de faire faire une étude de la structure de bâtiment, sur la maison voisine, du côté de la maison de M. Baudry.

Délibération : le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte, à la majorité de faire réaliser une étude de la maison attenante au 10 place du tripot. 1 abstention (R BORDET).

11 - QUESTIONS DIVERSES

LE P'TIT MIC

Les locataires du P'tit Mic vont arriver en juin. L'ouverture du commerce est prévue en juillet 2025.

Le bail sera signé fin mai. Une convention d'occupation temporaire des locaux leur permettra de préparer l'ouverture de lieux.

DATES DE COMMISSION

- 3 juin : Commission urbanisme, 20h
- 5 juin : Commission Communication 20h

AUTRES DATES

- Visites BRUDED : Cycle « Projets chics et pas chers » sur la commune mardi 24 juin de 18h à 20h30.
- Réunion technique (agents utilisateurs) Cabinet Céleste : projet des Ajoncs : 12 juin à 10h

MOUVEMENT DE PERSONNEL

Gildas Helye quitte la commune à la fin du mois de mai. Fabrice Garnier a postulé sur son poste et a été retenu. Un recrutement d'agent espaces verts est en cours. Le pot de départ de Gildas aura lieu vendredi 23/05, à 18h, en mairie.